

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET
M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0054

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- TRAVAUX :

- CONSULTATION POUR UN CONTRAT D'INFOGERANCE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA COMMUNE

La commune dispose d'un contrat avec le service informatique du centre de Gestion 22 pour la maintenance préventive et curative des installations informatiques de la mairie, de la médiathèque, des écoles et du service technique. Le Centre de Gestion 22 a décidé de suspendre ses contrats et d'accompagner les communes dans la recherche d'une société privée en fournissant un cahier des charges. Le Service Commun d'Achats (SCA) de Lamballe a assisté la collectivité dans les auditions de 3 sociétés pour choisir un prestataire. La Société ACCES RESEAUX INFORMATIQUE de Lamballe a présenté l'offre la plus adaptée aux besoins de la commune pour un montant annuel de 6000 € HT (contrat de 3 ans).

- **AVIS DE LA COMMISSION** : la commission propose de retenir le devis de la STE ACCES RESEAUX INFORMATIQUE d'un montant de 6 000 € HT par an.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord au devis présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à signer le contrat avec la Sté ACCES RESEAUX INFORMATIQUE d'un montant de 6 000 € HT par an, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

